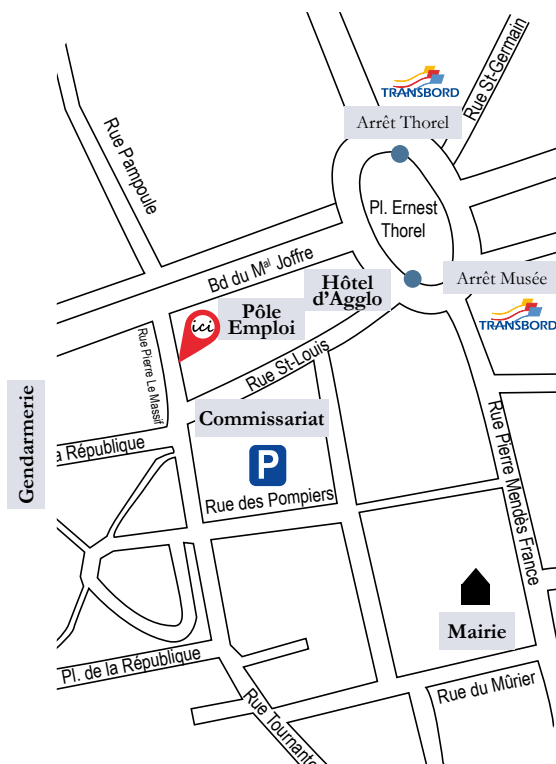


Dans le cadre de la politique d'accès au droit mise en place par le Ministère de la Justice, en collaboration avec la Communauté d'agglomération Seine-Eure, la **Maison de Justice et du Droit** a pour mission d'accueillir, d'aider et d'informer les habitants du territoire Seine-Eure.

Maison
de
Justice
et du
Droit

4, rue Pierre Le Massif
27400 Louviers



Horaires :

Lundi, mardi et jeudi :
de 9 h à 12 h 30 et
de 13 h 30 à 17 h.

Mercredi :
de 13 h 30 à 17 h.

Accès par le bus :

Lignes 1 et 2
(arrêts Thorel ou Musée)

Contact

Maison de Justice et du Droit
4, rue Pierre Le Massif, Louviers
Tél. : 02 32 50 86 51
Courriel : mjd-louviers@justice.fr



Votre prochain
rendez-vous

Date :

Heure :

Interlocuteur :

.....

Remarques :

.....

.....

Avec le soutien de :

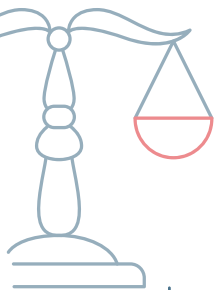


Maison de Justice et du Droit

Permanences gratuites
Louviers



seine
-eure
agglo



Les missions

de la **MJD**

- + **Informer gratuitement** les habitants sur leurs droits et leurs obligations dans les domaines relatifs à la famille, le travail, le logement, la consommation, le droit des étrangers, accueillir et aider les victimes.
- + **Assurer une activité judiciaire de proximité** : Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) aide à la réinsertion sociale des personnes condamnées par la justice pénale et s'assure du respect des obligations prescrites par le Juge d'application des peines.
- + **Proposer un service de règlement amiable des différends** (consommation, voisinage, logement...), il s'agit de proposer des solutions à l'amiable rapides et de qualité permettant d'éviter le recours au Tribunal. Il est aussi possible d'obtenir le règlement à l'amiable de différends avec l'administration ou les organismes sociaux.
- + **Mettre en œuvre les mesures alternatives aux poursuites pénales** par le biais des délégués du procureur de la République ou l'association d'Aide aux Victimes et d'Action du Champ Judiciaire de l'Eure AVEDE-ACJE.



Les permanences

Toutes les permanences sont gratuites, confidentielles et sur rendez-vous.

+ Avocats

Leur rôle est de conseiller le public sur leurs droits.
Tous les lundis de 9 h à 12 h

+ Huissiers

Ils renseignent sur le constat d'huissier en diverses matières (conflits de voisinage ou de personnes, baux d'habitation, divorce, succession...) et sur la procédure civile d'exécution (signification et exécution d'actes, expulsions locatives, loyers impayés, saisie de biens, etc.).

1^{er} lundi du mois de 14 h à 17 h

+ Notaires

Ils assurent des consultations juridiques sur tous les sujets de droits (contrat de mariage, donations, succession, immobilier etc.).

1^{er} mardi du mois de 15 h à 17 h

+ Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice facilite le règlement à l'amiable des conflits entre personnes physiques ou morales.

Tous les jeudis de 14 h à 17 h

+ Tuteurs ou curateurs familiaux

Vous êtes confronté à des difficultés sur la prise en charge d'un proche ? Vous avez été mandaté pour être tuteur ou curateur ?

Un mandataire judiciaire est à votre écoute.

Le 1^{er} jeudi de chaque mois de 9h à 12



+ *Délégué du Défenseur des Droits*

Il défend les droits et libertés individuels dans le cadre des relations avec les administrations, des droits des enfants, de la lutte contre les discriminations et veille au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

Tous les jeudis de 9 h à 12 h

+ *Centre d'information sur le droit des femmes et des familles*

Il informe en matière de droit de la famille (concubinage, pacs, mariage, divorce et séparation hors divorce, tutelle, etc.), violences conjugales et droit des étrangers.

1^{er}, 3^e et 4^e lundis du mois de 9 h à 12 h 30
et de 13 h 30 à 16 h 30

+ *Association d'aide aux victimes AVEDE-ACJE*

Aide aux victimes d'infractions pénales.

Tous les lundis de 9 h à 12 h 30
et de 13 h 30 à 17 h

+ *Association départementale d'information du logement*

L'ADIL (Association départementale d'information du logement) répond concrètement aux questions financières, juridiques et fiscales pour acheter, construire, vendre, améliorer, louer un logement.

2^e et 4^e lundis du mois de 15 h à 17 h,
sans rendez-vous